

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC597

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 1, après la référence :

« L. 531-4 »

insérer les mots :

« du code de l'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.